

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> En numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global	<input type="checkbox"/> Annuel ou ponctuel
<input type="checkbox"/> En nature	<input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> Projet(s)/actions(s)	<input type="checkbox"/> Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

L'association ecosoma est impliqué à Kerminy, nouveau lieu de résidence d'artistes regroupant les associations OPEN (structure d'accueil en résidence au château de Kerminy), N (labo artistique permanent et d'organisation d'événements culturels, de rencontres et de recherche) et le réseau Pan forum, réseau européen d'associations de résidences artistiques.

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	20
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	0
Nombre total de salarié(e)s :	0
Dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	12

5. Budget¹ prévisionnel de l'association

Année 20 21 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	5700	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6000
Achats matières et fournitures	4700	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1000	74 - Subventions d'exploitation²	19240
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	7000
61 - Services extérieurs	2000		
Locations	1500		
Entretien et réparation	100		
Assurance	200	Conseil.s Régional(aux)	4000
Documentation	200		
62 - Autres services extérieurs	9000	Conseil.s Départemental(aux)	2500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6000		
Publicité, publications	200		
Déplacements, missions	2600	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	1000
Services bancaires, autres	200		
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	10700	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	7550	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	3740
Charges sociales	3150	Autres établissements publics	1000
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	450	75 - Autres produits de gestion courante	2610
		756. Cotisations	500
		758 Dons manuels - Mécénat	2110
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	27850	TOTAL DES PRODUITS	27850
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	18000	87 - Contributions volontaires en nature	18000
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	15000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3000	871 - Prestations en nature	3000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	15000	875 - Dons en nature	
TOTAL	45850	TOTAL	45850

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

HUM !

Objectifs :

Résidence de projet : recherche, expérimentation, écriture, présentation d'étapes de travail, réalisation d'une maquette. Des espaces tests de partage public exploreront les résolutions esthétiques et techniques éprouvées lors de la résidence, en vue d'affiner le développement de « performances sonomatiques ».

Description :

Hum ! est une résidence des artistes Marina Pirot et Dominique Leroy portée par Écosoma à Kerminy (29). Hum ! comme humain-humus-humeur traite de l'humus, de plongées sensorielles et d'hybridations fictives de corps humains et de corps végétaux, notamment sub-terrestres. Des textes poétiques écrits à partir de plongées corporelles sensorielles sont remodelés en matières sonores puis spatialisés par les corps en mouvement des artistes en performance autant que du public guidé lors des présentations performées. Lors de la résidence, des « espaces tests » pourront s'aménager à Kerminy et avec les partenaires, des documents de recherche s'élaboreront selon différentes formes : lectures-performées que les artistes nomment « performances sonomatiques » (des performances sonores, somatiques et chorégraphiques), livret partition (en ligne et en print), avec les groupes invités lors de la résidence ou présents sur le site. HUM ! est la première résidence proposée par Écosoma dans le nouveau contexte de Kerminy, le travail artistique (même encore en cours) pourra intégrer les rencontres artistiques proposées à Kerminy : Agrilab, Pandorhack (août 2021) et Fluxon (avril 2022).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

HUM ! s'adresse à tous les publics. Le partage d'étapes de travail lors des rencontres culturelles de Kerminy comme Agrilab, Pandorhack, Fluxon, s'adresse aux autres artistes professionnell.e.s résident.e.s à Kerminy, aux publics du Centre Culturel de Rosporden, aux étudiants en arts des écoles partenaires, aux familles locales, public élargi des rencontres.

6. Projet – Objet de la demande (suite)**Territoire :**

Kerminy – Commune de Rosporden – Communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille – Bretagne (Quimper) – National (Université Paris 8), International (réseau Pan Forum : République Tchèque, Estonie, Espagne, Allemagne).

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES » au budget du projet) :

À Kerminy, Écosoma bénéficie de plusieurs espaces de travail : une salle de 12m X 6m / 8m de hauteur, 2 espaces dans le château de Kerminy (1 espace de 6mX9m et 1 espace de 6mX7m), 1 studio multimédia partagé et une salle de répétition, des logements pour les artistes en résidence, des cuisines partagées, des espaces extérieurs de prairies et de forêts sur un domaine de 12 hectares.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	10	
salarié(e)s		
Dont CDI		
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴	1	
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) : 1/3 ETPT

Date ou période de réalisation : du (le) 01/06/2021 au 01/06/2022 au

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Engagement des participants aux espaces test (professionnels et non-pro, étudiants, habitants...) pour garder le lien avec le projet et de s'impliquer dans les prochaines étapes de créations
- Qualité des retours et liens créés entre toutes les parties prenantes de la résidence et qualité des liens nouvellement créés (avec les acteurs locaux, habitants, artistes présents à Kerminy, nouveaux partenaires du projet...)
- Développement d'un réseau de soutien au projet artistique HUM ! Et plus largement à l'association ÉCOSOMA (nouveaux partenaires, bénévoles, contributions artistiques et techniques, lieu d'accueil de la création)
- Crédibilité du premier projet de résidence HUM ! et d'ÉCOSOMA auprès des habitants et du territoire de Rosporden et milieux professionnels (locaux, nationaux)

⁴ Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc ...

6. Budget⁵ du projet

Année 2021-22.. ou exercice du ...1/06/2021..... au 01/06/2022.....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6000
Achats matières et fournitures	2000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation⁶	14870
61 - Services extérieurs	1650	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	7000
Locations	1500		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	4000
Documentation	150		
62 - Autres services extérieurs	12150	Conseil.s Départemental(aux)	1000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10000		
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	2150	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	1000
Services bancaires, autres			
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	5350	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	3775	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	1870
Charges sociales	1575	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	2280
		756. Cotisations	170
		758 Dons manuels - Mécénat	2110
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	2000		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	23150	TOTAL DES PRODUITS	23150
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	4500	87 - Contributions volontaires en nature	4500
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	2500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	2000
862 - Prestations	2000		
864 - Personnel bénévole	2500	875 - Dons en nature	
TOTAL	27650	TOTAL	27650

La subvention sollicité de 7000 €, objet de la présente de mande représente ...25 % du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget) x 100

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) **LEBRUN**

MARIJO.....

représentant(e) légal(e) de l'association :
ECOSOMA.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁸

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclarations de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de :

7000..... € au titre de l'année ou exercice 20 21.....

..... € au titre de l'année ou exercice 20

..... € au titre de l'année ou exercice 20

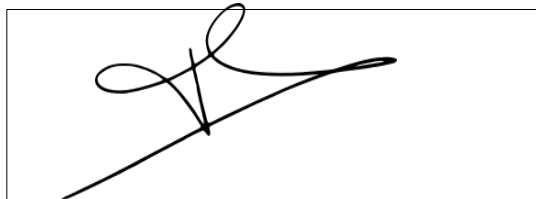
..... € au titre de l'année ou exercice 20

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le 27 Janvier 2021

à Rosporden

signature



8 « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

9 Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

10 Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Note explicative sur les budgets de l'association et de l'action

L'association ÉCOSOMA est récemment arrivé dans la Finistère. Les collectivités (commune, département) sont dans la phase de découverte du projet associatif et du nouveau lieu de résidence (ce qui explique leur faible participation financière pour l'année 2021). Cette insuffisance prévisionnelle est comblée par des recettes provenant de prestations d'ateliers auprès des écoles d'art, design, centres culturels locaux programmés en 2021, par une mise à disposition gratuite des locaux de travail par les propriétaires de Kerminy, par une forte implication des bénévoles de l'association et d'associations amies.

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.